



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CNIL et vidéosurveillance

**La vidéoprotection au sein des
établissements de
l'administration pénitentiaire**

Quelles sont les finalités de la vidéosurveillance ?

- **Assurer** la sécurité des locaux et des personnes.
- **Prévenir, constater et poursuivre** les infractions pénales au travers de :
 - **Contrôle** des personnes placées sous main de justice et des personnes autorisées à accéder aux locaux pénitentiaires.
 - **Constat** d'événements susceptibles d'entraîner des atteintes au bon ordre.
 - **Détection** d'incidents tels qu'agressions, dégradations, trafics, émeutes, projections, intrusions ou évasions.

Emplacements des caméras en MO.

Les caméras placées à l'intérieur des locaux des milieux ouverts peuvent uniquement enregistrer les images captées dans les lieux suivants :

- zones d'accès et de stationnement des véhicules ;
- zones d'accès piétonniers ;
- zones de circulation et couloirs d'accès aux différentes portes et issues des bâtiments ;
- zones de circulation et salles d'attente ;
- zones d'accueil, à l'exclusion de celles réservées au personnel.

Emplacements des caméras en MF.

Les caméras placées à l'intérieur des établissements pénitentiaires peuvent uniquement enregistrer des images captées dans les lieux suivants :

- zones d'accès et de stationnement des véhicules ;
- zones d'accès piétonniers ;
- cours de promenade ;
- zones de circulation ;
- zones d'activités collectives affectées aux personnes détenues ;
- façades des lieux affectés à l'hébergement des personnes placées sous main de justice ;
- zones périmétriques dont « chemin de ronde » ;
- zones d'accueil, à l'exclusion de celles réservées au personnel.

L'installation des caméras placées à l'intérieur et aux abords des locaux des MO et MF est mise en œuvre après avis du comité technique du service ou de l'établissement considéré, ou du comité technique compétent lorsqu'il n'y a pas de comité technique local.

La conservation des enregistrements

Les images enregistrées sont conservées sur support numérique pendant un délai ne pouvant excéder un mois.

Au terme de ce délai, les enregistrements qui n'ont fait l'objet d'aucune transmission à l'autorité judiciaire ou d'une enquête administrative sont effacés.

Modalités d'information

Les personnes susceptibles d'être filmées sont informées de l'existence d'un système de vidéoprotection et des modalités d'accès et de rectification par affiches apposées à l'entrée des locaux, des zones et établissements de l'administration pénitentiaire où sont mis en œuvre ces traitements.

Les droits d'accès s'exercent auprès du chef d'établissement pénitentiaire ou du directeur responsable des locaux de l'administration pénitentiaire où sont mis en œuvre les traitements de vidéoprotection.

Caméras filmant la voie publique ou les lieux ouverts au public.

Une autorisation préfectorale auprès du préfet de police doit être obtenue.

L'autorisation est donnée par une commission départementale sur les systèmes de vidéoprotection pour une durée de 5 ans renouvelable.

La reconduction n'est pas tacite.

Caméras filmant à l'intérieur des locaux des MO et MF

Chaque responsable de ces locaux procèdera à la déclaration CNIL **RU-31** via son site internet.

- Se connecter sur le site : www.cnil.fr
- Sélectionner : « vos obligations » ⇒ « déclarer un fichier » ⇒ « déclaration simplifiée »

The screenshot shows the CNIL website in a Mozilla Firefox browser. The page title is 'CNIL - Accueil - Commission nationale de l'informatique et des libertés'. The navigation bar includes links for 'ACCÈS EXTRANET CIL', language options (FR, EN, ES), and a phone number (01 53 73 22 22). The main navigation menu has tabs for 'L'INSTITUTION', 'VOS DROITS', 'VOS OBLIGATIONS' (highlighted), 'LES THÈMES', and 'DOCUMENTATION'. A search bar is located at the top right.

The 'VOS OBLIGATIONS' section is highlighted with a red box, showing the following links:

- DÉCLARER UN FICHIER** (highlighted with a red box)
- MODÈLES DE M...
- TRANSFERT DE DONNÉES HORS UE
- NOTIFICATION DE VIOLATIONS

Other sections visible on the page include:

- EDUCATION AU NUMÉRIQUE**: 11 septembre 2013, Grande cause nationale 2014 ?
- Particuliers**: Vous rencontrez un problème informatique et libertés ?
- Professionnels**: Vous créez un fichier contenant des données personnelles ?
- Correspondants**: Rejoignez un réseau d'experts au service de la conformité.
- Guide pratique**: A télécharger.
- International**: Affaire PRISM : le G29 saisit la Commission européenne et entame une évaluation indépendante du programme américain.
- Fiches pratiques**: Cloud computing : les 7 étapes clés pour garantir la confidentialité des données.

The bottom of the page features the French Republic logo and the text 'LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'MINISTÈRE DE LA JUSTICE'.

Déclarer un fichier - CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

cnil.fr - Résultats de recherche Yahoo! Fr... Déclarer un fichier - CNIL - Commission n... +

www.cnil.fr/vos-obligations/declarer-a-la-cnil/

Les plus visités Débuter avec Firefox À la une

FR EN ES 01 53 73 22 22

Protéger les données personnelles, accompagner l'innovation, préserver les libertés individuelles

CNIL

Rechercher un article, fiche, démarche...

L'INSTITUTION VOS DROITS VOS OBLIGATIONS LES THÈMES DOCUMENTATION

Accueil > Vos obligations > Déclarer un fichier

VOS OBLIGATIONS

DÉCLARER UN FICHIER

- > Déclarer un site internet
- > Déclaration vidéosurveillance
- > Déclaration simplifiée
- > Déclaration normale
- > Demande d'autorisation
- > Demande d'avis
- > Autres formulaires

MODÈLES DE MENTIONS CNIL

TRANSFERT DE DONNÉES HORS UE

NOTIFICATION DE VIOLATIONS

Confidentialité

Ce téléservice est conforme au **référéntiel général de sécurité (RGS)** et a fait l'objet d'une **décision d'homologation du 21 mars 2013**.

Les informations que vous nous transmettez sont protégées (le chiffrement automatique des données empêche toute lecture par un tiers au cours de leur transmission à la CNIL).

Le certificat de la CNIL est reconnu par les navigateurs usuels et à jour. Acceptez le certificat de la CNIL pour mettre à jour votre navigateur.

Déclarer un fichier

Quelle procédure s'applique à mon fichier ?

Beaucoup de fichiers ou de traitements contenant des données personnelles sont dispensés de formalités déclaratives auprès de la CNIL, le plus souvent parce qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée ou aux libertés.

En dehors des cas d'exonération prévus, déclarer un fichier ou un traitement de données personnelles est une obligation légale.

Faut-il déclarer ?

En quelques clics vérifiez si votre fichier doit être déclaré

Toutes les dispenses

Quelle déclaration ?

En quelques clics découvrez la déclaration qu'il vous faut :

Toutes les déclarations

Je sais déjà quelle procédure appliquer

Déclaration simplifiée

Votre traitement est conforme à une des normes adoptées par la CNIL ?

Accédez directement au formulaire

➔ **Déclaration simplifiée**

Autres formulaires

Déclaration, Autorisation, demande d'avis, choisissez le formulaire qui correspond à votre cas et réalisez vos formalités en ligne.

➔ **Déclaration normale**

Vers le formulaire de déclaration simplifiée les procédures complètes

Cas particulier

> **Vous êtes établi hors de France**

Mon brouillon

Vous avez une déclaration en cours de saisie, munissez-vous de votre numéro de brouillon pour la reprendre.

Accès à mon brouillon

Que faire si ...

- > Vous souhaitez modifier ou supprimer une déclaration
- > Vous déclarez un site internet
- > Vous êtes établi hors de France
- > Vous êtes un professionnel de santé

Trop de déclarations ?

Je désigne un CIL

https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/brouillon.action?declarationType=DS

démarrer Boîte de réception - F... Courrier VidéoProtection-diffu... Déclarer un fichier - C...

10:57

Cliquer ici

• Renseigner les champs obligatoires et sélectionner dans le menu déroulant de l'onglet « finalité » : « RU-031 »

Declaration - Mozilla Firefox

cnil.fr - Résultats de recherche Yahoo! Fr... x Déclaration

https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/declarant.display.action#

Les plus visités Débuter avec Firefox À la une

CNIL L'informatique doit respecter l'identité humaine les droits de l'homme, la vie privée et les libertés

Accueil > Vos responsabilités > Déclarer à la CNIL > La télédéclaration

Déclarer TT taille du texte + - Éditer votre déclaration

Declaration simplifiée
(articles 244, 25-II, 26-IV et 27-III de la loi du 6/01/78 modifiée)

Vous devez sélectionner la procédure qui correspond à votre traitement.
En cas de difficulté, vous pouvez contacter un conseiller CNIL au 01.53.73.22.22.
Consultez le **mode d'emploi** des formulaires.

Menu du formulaire

- ✓ Changer de procédure
- ✓ **Déclarant**
- ✗ Finalité
- ✗ Contact
- ✗ Identification du responsable
- ✗ Validation et envoi

Déclarant

À savoir

Pour enregistrer le formulaire, saisissez les données obligatoires du déclarant.
Les champs dont les libellés sont en caractères gras sont obligatoires.

Organisme Déclarant ?

Cochez ci-contre ☐ si vous déclarez à titre individuel (vous n'avez pas de n° siren)

N° SIREN + IBC 171301203 00013 ?

Code IAF/APE 9423Z Services de prérogative publique

Nom/Raison sociale Direction interrégionale des servi

Nom du service Direction **Sigle** DISP PACA Corse ?

Adresse 4 traverse de rabat **Téléphone** 04 91 40 86 40

Code Postal 13009 **Télécopie** (ne doit comporter que des chiffres)

Ville Marseille **Adresse électronique** disp-papacorse@justice.fr

Enregistrer

étape suivante >>>

Copyright © 2004 - 2008 CNIL République Française

démarrer Boîte de réception - F... Courrier Vidéo protection-diffu... Déclaration - Mozilla F... 11:05

Cliquer ici

Finalité - Mozilla Firefox

https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/finaliteDS.display.action

Les plus visités Débuter avec Firefox À la une

CNIL L'informatique doit respecter l'identité humaine les droits de l'homme, la vie privée et les libertés

Accueil Vos responsabilités Déclarer à la CNIL La téléproucedure

Déclarer taille de texte Editer votre déclaration

Declaration simplifiée
(articles 24-I, 25-II, 26-IV et 27-III de la loi du 6/01/78 modifiée)

Vous devez sélectionner la procédure qui correspond à votre traitement.
En cas de difficulté, vous pouvez contacter un conseiller CNIL au 01.53.73.22.22.

Consultez le **mode d'emploi** des formulaires.

Menu du formulaire

- ✓ Changer de procédure
- ✓ Déclarant
- ✗ Finalité**
- ✗ Contact
- ✗ Identification du responsable
- ✗ Validation et envoi

Finalité

A savoir

Choisissez dans le menu déroulant le texte de référence applicable au fichier que vous souhaitez mettre en place. En effectuant cette déclaration, vous vous engagez à respecter les règles fixées par ce texte. Par ce formulaire, vous pouvez déclarer jusqu'à cinq fichiers différents (en indiquant par exemple pour le fichier 1 : HS 48 fichier clients, pour le fichier 2 : HS 46 fichier du personnel, etc.)

Champs obligatoires

fichier 1

RU-31 Vidéosurveillance dans les établissements pénitentiaires

Pour consulter le résumé du traitement, [cliquez ici](#)

fichier 2
fichier 3
fichier 4
fichier 5

Enregistrer

étape précédente étape suivante

Copyright © 2004 - 2008 CNIL République Française

démarrer Boîte de réception - F... Courrier Vidéoprotection-diffu... Finalité - Mozilla Firefox 11:06

Menu déroulant

•Renseigner les autres champs ⇒ validation.

Contact - Mozilla Firefox

Barre d'adresse: <https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/contact.display.action>

Barre de recherche: Google

Les plus visités Débuter avec Firefox À la une

CNIL L'informatique doit respecter l'identité humaine les droits de l'homme, la vie privée et les libertés

Accueil > Vos responsabilités > Déclarer à la CNIL > La procédure

Déclarer

T taille du texte + - Éditer votre déclaration

Declaration simplifiée
(articles 24-I, 25-II, 26-IV et 27-III de la loi du 6/01/78 modifiée)

Vous devez sélectionner la procédure qui correspond à votre traitement.
En cas de difficulté, vous pouvez contacter un conseiller CNIL au 01.53.73.22.22.
Consultez **le mode d'emploi** des formulaires.

Menu du formulaire

- ✓ Changer de procédure
- ✓ Déclarant
- ✓ Finalité
- ✗ **Contact**
- ✗ Identification du responsable
- ✗ Validation et envoi

Contact

A savoir

Il faut indiquer les coordonnées de la personne qui a complété ce formulaire et qui répondra aux éventuelles demandes de compléments de la CNIL.
Les champs dont les libellés sont en caractères gras sont obligatoires.

Champs obligatoires

Personne à contacter

Cochez ci-contre ☐ si le contact n'appartient pas à l'organisme déclarant.
Cochez ci-contre ☒ si le contact doit être destinataire du récépissé

Civilité: Monsieur

Nom: martin

Prénom:

Service: pierre

Adresse: 4 traverse de rabat

Code Postal: 13009

Ville: marseille

Téléphone: 0491408640

Télécopie:

Adresse électronique: pierre.martin@justice.fr

Enregistrer

← étape précédente étape suivante →

Copyright © 2004 - 2008 CNIL République Française

demarrer Boîte de réception - F... Courrier Vidéoprotection-dffu... Contact - Mozilla Firefox 11:08

Signataire - Mozilla Firefox

https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/signataire.display.action

Les plus vus Débuter avec Firefox À la une

allo CNIL tél : 01 53 73 22 22 lettre info CNIL le m'inscrit

CNIL

L'informatique doit respecter l'identité humaine les droits de l'homme, la vie privée et les libertés

Accueil > Vos responsabilités > Déclarer à la CNIL > La Mésprotection

Déclarer

taille du texte Editer votre déclaration

Declaration simplifiée
(articles 24-I, 25-II, 26-IV et 27-III de la loi du 6/01/78 modifiée)

Vous devez sélectionner la procédure qui correspond à votre traitement.
En cas de difficulté, vous pouvez contacter un conseiller CNIL au 01 53 73 22 22.

Consultez le **mode d'emploi** des formulaires.

Menu du formulaire

- Changer de procédure
- Déclarant
- Finalité
- Contact
- Identification du responsable**
- Validation et envoi

Engagement du responsable

A savoir

La personne qui signe le formulaire doit appartenir à l'organisme déclarant.
Les champs dont les libellés sont en caractères gras sont obligatoires.

Champs obligatoires

Personne responsable de l'organisme déclarant

☒ En cochant la case ci-contre, je reconnais avoir pris connaissance de la norme visée et atteste que le présent traitement est conforme à cette norme qui définit de manière limitative les finalités du traitement, les catégories d'informations traitées, les destinataires de ces informations et la durée de conservation de ces informations.

Civilité **Monsieur** Fonction **Chef d'établissement**

Nom **martin**

Prénom **pierre**

Adresse électronique **pierre.martin@justice.fr**

Enregistrer

étape précédente étape suivante

Les informations recueillies sont obligatoires, à l'exception de celles portant la mention « facultatif ». Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à la CNIL l'instruction des déclarations qu'elle reçoit. Elles sont destinées aux membres et services de la CNIL. Certaines données figurant dans ce formulaire sont mises à disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à la CNIL - 8 rue Vivienne - CS 30223 - 75083 PARIS Cedex 02.

Copyright © 2004 - 2008 CNIL République Française

démarrer Boîte de réception - F... Courrier Vidéoprotection-diffu... Signataire - Mozilla Fr...

Validation de votre déclaration - Mozilla Firefox

Fileur Édition Affichage Historique Marque-pages Outils 2

cnil.fr - Résultats de recherche Yahoo! Fr... Validation de votre déclaration

https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/validation.display.action

Google

Les plus visités Débuter avec Firefox À la une

CNIL L'informatique doit respecter l'identité humaine les droits de l'homme, la vie privée et les libertés

Accueil > Vos responsabilités > Déclarer à la CNIL > La procédure

Déclarer

T taille du texte + - Éditer votre déclaration

Declaration simplifiée
(articles 24-I, 25-II, 26-IV et 27-III de la loi du 6/01/78 modifiée)

Vous devez sélectionner la procédure qui correspond à votre traitement.
En cas de difficulté, vous pouvez contacter un conseiller CNIL au 01.53.73.22.22.

Consultez **le mode d'emploi** des formulaires.

Menu du formulaire

- ✓ Changer de procédure
- ✓ Déclarant
- ✓ Finalité
- ✓ Contact
- ✓ Identification du responsable
- ✓ Validation et envoi

Validation

A savoir

Vous allez envoyer votre formulaire à la CNIL. Un contrôle du contenu des données que vous avez saisies va d'abord être opéré, qui vous signalera les rubriques incomplètes. Un système de pictogrammes visuels, figurant dans le menu du formulaire (à gauche de votre écran), vous permet également de repérer les rubriques incomplètes (croix rouge : il manque des informations, coche verte, la rubrique est complète). Lorsque toutes les données requises auront été renseignées, votre formulaire sera adressé à la CNIL par voie électronique.

Veillez reproduire le code de sécurité affiché ci-dessous :

5p65x76mwc

← étape précédente J'envoie à la CNIL →

La validation et l'envoi du formulaire électronique à la CNIL valent signature de celui-ci.

Copyright © 2004 - 2008 CNIL République Française

démarrer Boîte de réception - F... Courrier Vidéoprotection-diffu... Validation de votre d...

11:17

Votre référent régional LIL :

- Fabienne BELJEROU-DJAOUI est à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire et aide dans la mise en conformité à la LIL.

Mail : fabienne.beljerou-djaoui@justice.fr

Tél : 04 91 40 84 81.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Questions diverses ?